



# **Plan de continuité d'activité COVID-19 (stade3) pour l'ensemble des activités et sites des sociétés de SARRION GLOBAL SOLUTIONS.**

**Version III au 14/05/20**

En application de l'article L 4121-1 du code du travail et afin d'assurer la sécurité et protéger la santé de tous les salariés et la qualité de la prévention et de la protection en milieu professionnel pourra contribuer à réduire ou limiter la propagation générale du virus.

La pandémie actuelle due au nouveau virus COVID-19 risque de concerner notre entreprise. Vous trouverez ci-après un recueil des consignes qu'il conviendra d'appliquer afin de nous préparer à assurer le fonctionnement de l'entreprise en mode dégradé, tout en protégeant votre santé.

Enfin, ces mesures devront s'inscrire dans les recommandations et décisions à venir des autorités sanitaires et gouvernementales. La durée d'application de ces mesures temporaires sera adaptée selon l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des pouvoirs publics.

## **Sommaire**

Les symptômes .....	p.1
Que faire en cas de symptômes .....	p1
Mesures de prévention générales .....	p.1
Règles d'hygiène .....	p.2
Equipements de protection individuelle .....	p.7
Plan de continuité d'activité .....	p.8
Les modifications possibles de l'organisation de l'entreprise.....	p.8
Gestion de crise .....	p.8
Actions .....	p.9

## Les symptômes

LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES DE LA GRIPPE :

- Maux de tête, frissons, toux.
- Fièvre, perte d'appétit, courbatures, fatigue, écoulement nasal, éternuements, larmoiements et irritation de la gorge.
- Toux, difficultés à respirer.

LA FIÈVRE ET LA FATIGUE APPARAISSENT BRUTALEMENT.

## Que faire en cas de symptômes

APPLIQUER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- En cas de suspicion d'une contamination grippale chez un membre du personnel en période de pandémie de grippe :
  - Lui faire porter un masque chirurgical,
  - Limiter les contacts inter-personnels,
  - Organiser le retour à domicile,
  - Appeler le SAMU (15)
  - Désinfecter les plans de travail, accoudoirs, téléphone, poignée de porte, clavier ...



Si vous constatez ces symptômes alors que vous êtes sur la route, il convient de prévenir immédiatement l'exploitation qui vous donnera les consignes à suivre.

## Mesures de prévention générales

LA DISTANCE SOCIALE

- Limiter les contacts interpersonnels au maximum :
  - Pas d'embrassades,
  - Pas de poignées de main,
  - Maintenir une distance d'au moins 1m dans les bureaux partagés,
  - Limiter les possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives,
  - Privilégier l'utilisation du téléphone, du courrier, électronique et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes.
- Privilégier le télétravail, les bureaux individuels.
- S'abstenir de prendre l'ascenseur.
- Eviter les déplacements, entretiens ou réunions n'ayant pas une importance critique.

## Règles d'hygiène

### TOUX, ÉTERNUEMENTS :

- Tousser et éternuer dans son coude,
- Ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique,
- Se moucher dans un mouchoir en papier à usage unique, le jeter dans une poubelle si possible avec couvercle, puis se laver les mains,
- Se laver ses mains.

### LAVAGE DES MAINS :

- Systématique, **PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**,
- Durée du savonnage : 20 secondes, après avoir éternué, toussé, craché, s'être mouché ou être allé aux toilettes,
- En rentrant au domicile,
- En arrivant au travail,
- Avant de manger,
- Il faut se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) si disponible et se sécher avec une serviette personnelle et jetable.



**POUR LES CONDUCTEURS**, lavez-vous les mains en arrivant et en quittant les sites de livraisons. En fin de poste, pensez à évacuer l'ensemble des déchets de votre véhicule, à les jeter dans les poubelles prévues à cet effet puis lavez-vous les mains.

### SUIVEZ CES DIRECTIVES :

- Lors de vos déplacements sur les lieux du client, prière de vous conformer aux consignes communiquées.
- Préservez la cabine du véhicule propre et désinfectée de façon régulière.
- Lavez-vous les mains au savon et à l'eau ou bien veuillez à utiliser du gel désinfectant avant et après toute manipulation de documents.
- Veuillez rester autant que possible à l'intérieur de la cabine du camion jusqu'à la prochaine demande de déchargement, évitant ainsi tout contact.
- Si vous parvenez à descendre du véhicule ou à interagir avec d'autres personnes, respectez une distance de sécurité d'un moins 1 mètre. Portez un masque ou une visière.
- Évitez toute agglomération ou concentration de personnes dans des espaces fermés.
- Chaque fois que vous descendez ou remontez dans le véhicule, prenez le soin de vous laver les mains avec du désinfectant ou de l'eau savonneuse.
- En toussant ou éternuant, faites en sorte de le faire en direction de votre coude, ou alors protégez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir jetable que vous jetterez immédiatement après dans une poubelle.
- Évitez de vous frotter les yeux, le nez ou la bouche si vos mains ne sont pas parfaitement propres.

## Rappel sécurité

### Protégeons-nous du COVID-19 !



• EVITEZ TOUT CONTACT PHYSIQUE ENTRE SALARIÉS, notamment proscrire le serrage de mains, l'accolade...



• LAVEZ-VOUS LES MAINS régulièrement et avec minutie au savon et à l'eau ou avec une solution hydro-alcoolique.



• COUVREZ VOTRE BOUCHE ET VOTRE NEZ dans votre coude ou dans un mouchoir lorsque vous toussiez et éternuez. Jetez immédiatement vos mouchoirs usagés à la poubelle.



• Si vous avez de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires, DITES-LE À VOTRE RESPONSABLE ET CONTACTEZ LE SAMU (15).



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

## Rappel sécurité

### Protégeons-nous du COVID-19 ! Pour un lavage de mains efficace :



• Paume contre paume.



• Le dos des mains.



• Entre les doigts.



• Le dos des doigts.



• Les pouces, le bout des doigts et des ongles.



• Séchez-vous les mains avec une serviette à usage unique ou à l'air libre.



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 28/02/2020, affichage sur les gestes barrières.

## Rappel sécurité

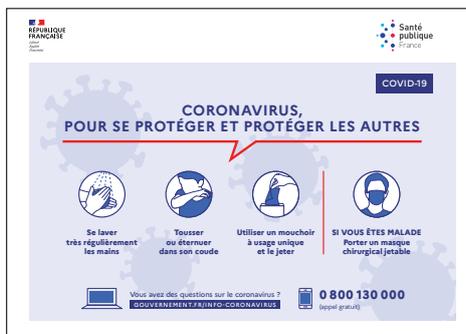
### Protégeons-nous du COVID-19 !

La santé et la sécurité de nos collaborateurs ainsi que la sécurisation de nos activités sont notre priorité absolue.

Suite aux recommandations du Ministère des solidarités et de la santé ainsi que celui de Santé Publique France, et afin d'éviter tout risque de propagation du virus, merci de bien vouloir appliquer les principes de précaution suivants :

Tous rassemblements de plusieurs personnes dans un lieu confiné sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, ainsi que toutes les réunions conducteurs.

Comptant sur votre compréhension,  
La Direction.



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

## Rappel sécurité

### Protégeons-nous du COVID-19 ! Pour un lavage de mains efficace :



• Paume contre paume.



• Le dos des mains.



• Entre les doigts.



• Le dos des doigts.



• Les pouces, le bout des doigts et des ongles.



• Séchez-vous les mains avec une serviette à usage unique ou à l'air libre.



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 09/03/2020, affichage sur les consignes à respecter et gestes barrières.

## Rappel sécurité

### Protégeons-nous du COVID-19 !

#### Conducteurs, pour votre sécurité et celle des autres suivez ces directives :

- Lors de vos déplacements sur les lieux du client, prière de vous conformer aux consignes communiquées.
- Préservez la cabine du véhicule propre et désinfectée de façon régulière.
- Lavez-vous les mains au savon et à l'eau ou bien veillez à utiliser du gel désinfectant avant et après toute manipulation de documents.
- Veuillez rester autant que possible à l'intérieur de la cabine du camion jusqu'à la prochaine demande de déchargement, évitant ainsi tout contact.
- Si vous parvenez à descendre du véhicule ou à interagir avec d'autres personnes, respectez une distance de sécurité d'un moins 1 mètre.
- Évitez toute agglomération ou concentration de personnes dans des espaces fermés.
- Chaque fois que vous descendez ou remontez dans le véhicule, prenez le soin de vous laver les mains avec du désinfectant ou de leau savonneuse suivant le cas.
- En toussant ou éternuant, faites en sorte de le faire en direction de votre coude, ou alors protégez la bouche et le nez avec un mouchoir jetable que vous jetterez immédiatement après dans une poubelle.
- Évitez de frotter les yeux, le nez ou la bouche si vos mains ne sont pas parfaitement propres.



**SARRION**  
GLOBAL SOLUTIONS

© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 13/03/2020, affichage sur les consignes à respecter pour nos conducteurs.

## Rappel sécurité

### Protégeons-nous du COVID-19 !

La pandémie du CORONAVIRUS contraint nos entreprises à des dispositions drastiques pour la protection de la santé des personnels.

Notre métier a été autorisé à poursuivre les échanges avec les professionnels, mais tout cela doit se faire dans le respect des consignes. Afin de réduire au maximum les risques de transmission du virus, quelques grands principes :  
- Notre entreprise doit limiter au maximum tout mouvement de personnes.  
- Nous n'acceptons plus le moindre rendez-vous avec des personnes externes à l'entreprise qui ne seraient pas des clients. Nous vous demandons donc de ne plus vous rendre dans nos agences, plateformes, usines ou siège et d'échanger par téléphone, mail, Skype...

#### Précautions à suivre :

- Le conducteur arrive sur site agence ou usine, il débâche son camion, et le dessangle.
- Il donne le bon de livraison au magasinier avec toutes les protections d'usage (affiche).
- Il remonte et reste dans son camion.
- Le magasinier décharge.
- Le magasinier donne l'ordre au conducteur de quitter le site.

**NOUS COMPTONS SUR LA COMPRÉHENSION DE TOUS ET SUR LA STRICTE APPLICATION DE CETTE CONSIGNE.**



**SARRION**  
GLOBAL SOLUTIONS

© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 16/03/2020, affichage sur les consignes à respecter dans notre domaine d'activité.



### Plan de continuité d'activité et livret d'information du personnel COVID-19 (stade3)

En application de l'article L 4121-1 du code du travail et afin d'assurer la sécurité et protéger la santé de tous les salariés et la qualité de la prévention et de la protection en milieu professionnel pourra contribuer à réduire ou limiter la propagation générale du virus.

La pandémie actuelle due au nouveau virus COVID-19 risque de concerner notre entreprise. Vous trouverez ci-après un recueil des consignes qu'il conviendra d'appliquer afin de nous préparer à assurer le fonctionnement de l'entreprise en mode dégradé, tout en protégeant votre santé.

#### Sommaire

- Les symptômes
- Que faire en cas de symptômes
- Mesures de prévention générales
- Règles d'hygiène
- Equipements de protection individuelle
- Plan de continuité d'activité
- Les modifications possibles de l'organisation de l'entreprise
- Gestion de crise
- Actions

#### • ORGANISATION PENDANT LA CRISE

OBJECTIFS : Assurer le maintien des activités prioritaires en garantissant la sécurité du personnel

#### ACTION(S) A METTRE EN ŒUVRE :

- Ajustement des rythmes de livraison aux moyens disponibles en personnel et carburant.
- Informer le personnel en assurant la diffusion des documents officiels et en rappelant les règles et consignes d'hygiène à suivre.
- Organiser les moyens de transport des personnels indispensables en cas d'interruption des transports en commun
- Limiter la restauration du personnel présent dans l'entreprise.
- Assurer au moyen d'un site Web ou de répondants une information collective du personnel à domicile (mail, télétravail).
- Organiser l'accès des visiteurs et des clients (limitation du nombre de visiteurs, signalisation et affichage des consignes générales comme les distances minimales entre les personnes, mise à disposition de solutions hydro-alcooliques pour le lavage des mains)
- Multiplier les points de mise à disposition des produits d'hygiène et des équipements de protection individuelle afin d'éviter tout regroupement de personnes
- Mise à disposition d'un nombre suffisant de poubelles avec sacs en plastique étanches, de préférence avec un couvercle à commande non manuelle (afin de collecter mouchoirs, masques...)
- Organisation en interne d'un ramassage quotidien des sacs plastiques garnissant les poubelles (dans un deuxième sac étanche éliminé dans le circuit des ordures ménagères)
- Nettoyage des surfaces, notamment dans les espaces communs (lieux de passage, espaces de convivialité, bureaux partagés...)

#### Actions

ACTIONS PRINCIPALES	COMMENTAIRES / INFORMATIONS IMPORTANTES	RESPONSABLES
<b>Préparer l'entreprise à fonctionner en mode dégradé</b>		
- IDENTIFICATION DES TRAFICS ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES.	- Alimentaire/carburant/gaz	SS
- MESURES EN PLACE CHEZ LES CLIENTS ET FOURNISSEURS.	- DEMANDE DES PLANS DE CONTINUITÉ DES CLIENTS PRIORITAIRES ET DES FOURNISSEURS DE CARBURANT, DE LA SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE	AD
- RESSOURCES HUMAINES NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES.	- LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES PEUVENT ÊTRE MAINTENUES AVEC UN EFFECTIF RÉDUIT DE 50%.	FS
- ACTIVITÉS DE SUPPORT INDISPENSABLES.	- ATELIER MECANIQUE (EXISTENCE D'UN ATELIER EN INTERNE)	SS
- FOURNITURES DONT IL FAUT ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN PRIORITÉ (ÉNERGIE, CARBURANT).	- CARBURANT (STOCK POUR 15 JOURS)	SS
- MESURES PREVENTIVES	- AFFICHES, SAVON, POUBELLES ET SACS ÉTANCHES (POUR LOCAUX ET CONDUCTEURS), GEL HYDROALCOOLIQUE	AD
- CONTRATS AVEC DES ENTREPRISES DE NETTOYAGE.	- PASSAGE 1 FOIS PAR JOUR, SI NÉCESSAIRE NETTOYAGE EN INTERNE POUR LES POUBELLES NOTAMMENT (PROCÉDURE REDIGÉE).	FS

Le 16/03/2020 Mise en place du 1<sup>er</sup> PCA

## Rappel sécurité

### Les gestes barrières face au COVID-19

Merci à tous pour votre engagement malgré vos doutes en cette période de crise sanitaire. N'oubliez pas de respecter les gestes barrières !

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.



#### Rappel

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 25/03/2020, rappel sur les gestes barrières.

## Rappel sécurité

### UTILISATION DES MASQUES FFP1, protégez-vous contre le COVID-19 !



#### Consignes

- Utilisez le masque qu'en cas de besoin, lorsque vous êtes obligés de remettre des documents ou de descendre de votre véhicule, **SINON RESTEZ DANS VOTRE CABINE!**
- Après utilisation, remettez-le dans son emballage puis dans un endroit sec, propre, à l'abri de la lumière.
- Changez votre masque une fois par semaine minimum.
- Prenez en soin, il est difficile d'en trouver.

#### Rappel sur les gestes barrières :

- Lavez-vous les mains avec du savon très régulièrement,
- Toussiez et éternuez dans votre coude,
- Utilisez un mouchoir à usage unique,
- Restez dans votre cabine.
- Limitez au maximum vos échanges.



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

Le 02/04/2020, affichage sur l'utilisation des masques FFP1.



### Face à la crise sanitaire du COVID-19

Livret du personnel  
Version III au 14/05/20

La pandémie actuelle due au nouveau virus COVID-19 nous concerne et vous trouverez ci-après un recueil des consignes et mesures de prévention générales qui ont été appliquées pour assurer le fonctionnement de notre entreprise tout en protégeant votre santé.

Enfin, ces mesures devront s'inscrire dans les recommandations et décisions à venir des autorités sanitaires et gouvernementales. La durée d'application de ces mesures temporaires sera adaptée selon l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des pouvoirs publics.

#### Sommaire

- Qu'est ce que le COVID 19?
- La loi et les actions du groupe Sarrion
- Les mesures prises
- Les mesures spécifiques à notre métier
- Exemples de communication mise en place



Le 03/04/2020, mise en place du livret du personnel.

#### Les mesures prises

##### RÈGLES D'HYGIÈNE :

- Tousser et éternuer dans son coude.
- Se moucher et cracher dans un mouchoir en papier à usage unique, le jeter dans une poubelle si possible avec couvercle, puis se laver les mains.
- Se laver les mains régulièrement au savon ou avec une solution hydroalcoolique, pendant 20 secondes (après avoir éternué, toussé, craché, s'être mouché ou être allé aux toilettes, en rentrant au domicile, en arrivant au travail, avant de manger).

##### LA DISTANCE SOCIALE :

- Limiter les contacts interpersonnels au maximum :
  - pas d'embrassades, pas de poignées de main,
  - maintenir une distance d'au moins 1 m dans les bureaux partagés,
  - pas d'échanges de fournitures entre les salariés (stylos, téléphone...),
  - limiter les possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives,
  - privilégier l'utilisation du téléphone, du courrier électronique, et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes,
  - pas plus de 2 personnes pour le repas du midi en même lieu.
- Privilégier le télétravail, les bureaux individuels.
- Eviter les déplacements, entretiens ou réunions n'ayant pas de grande importance. Pas plus de 2 personnes dans un véhicule de société (1 devant et 1 derrière).
- En cas de contamination ou suspicion de contamination d'un salarié : renvoi au domicile ; appeler le 15 si les symptômes sont graves ; informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié ; désinfecter immédiatement les espaces de travail du salarié concerné.



##### RÈGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX, SOLS ET SURFACES

- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :
  - nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent,
  - rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique et laisser le temps de sécher,
  - désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique.
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés.
- Nous avons contacté et renforcé les mesures d'hygiène des locaux avec nos prestataires.

# Face au COVID-19, protégeons nous !

## Consignes à respecter sur le site (personnel interne)

### Général :

- Port du masque/visière obligatoire lors d'un échange.
- Respecter les gestes barrières.
- Pas d'échanges de fournitures entre les salariés (stylos, téléphone...).
- Obligation de se laver les mains après avoir touché des documents (transport, courrier...).
- Utilisation de serviettes à usage unique pour le lavage des mains.
- Gel hydroalcoolique à disposition dans les locaux (près de la photocopieuse, machine à café, accueil...).
- Interdiction aux conducteurs de pénétrer dans les bureaux.

### Salle de repos/Accueil conducteurs :

- Respecter le marquage au sol d'un mètre à l'accueil conducteurs.
- Interdiction de plus de deux personnes en salle de repos.
- Pas plus de 2/3 personnes pour le repas du midi en même lieu.



### Réunions/Déplacements :

- Réunions, rassemblements strictement interdits.
- Pas plus de 2 personnes dans un véhicule de société (1 devant et 1 derrière).



- Il est interdit à toutes personnes étrangères à l'entreprise d'utiliser la machine à café.
- Une seule personne à la fois à l'accueil conducteurs (marquage au sol).

# Face au COVID-19, protégeons nous !

## Consignes à respecter sur le site (personnel extérieur)

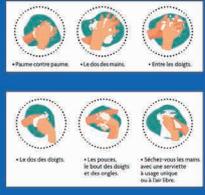
- Rester au maximum dans la cabine de votre véhicule.
- Interdiction de pénétrer dans les bureaux et les entrepôts.



- Respecter les gestes barrières.
- Port du masque obligatoire lors des échanges.
- Remise et signature des documents sans contact entre les personnes, utiliser un stylo personnel.



- Se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique régulièrement.



- Il est interdit à toutes personnes étrangères à l'entreprise d'utiliser le matériel de l'entreprise (machine à café...).
- Une seule personne à la fois à l'accueil conducteurs (marquage au sol).



Le 20/04/2020, affichage à l'entrée des sites du Groupe Sarrion.

Le 20/04/2020, communication pour renforcer les règles et consignes de sécurité des points-accueil de chaque site.

## Fiche sécurité

### Face au COVID-19, protégeons nous !

Pour respecter les gestes barrières, organisez votre espace d'accueil !



Gel hydroalcoolique à disposition

Affichage sur les règles et consignes d'hygiène

Marquage au sol 1m



© Toute reproduction interdite - Usage réservé au Groupe SARRION

## Équipement de protection individuelle

Rôle des différents masques		Personnel concerné
Masque chirurgical ou masque anti-projections - FFP1 ou FFP2 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les autres en évitant la projection vers l'entourage ou l'environnement des gouttelettes émises lorsque celui qui porte le masque tousse, éternue ou parle,</li> <li>• Protéger celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par les personnes qui l'entourent.</li> </ul>	Personnel en contact avec ses collègues, visiteurs.
Visière de protection 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les autres,</li> <li>• Protéger celui qui le porte contre le risque d'inhalation de petites particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir le virus responsable de la pandémie.</li> </ul>	Personnel en contact permanent et rapproché avec du public (accueil, conducteurs).

DISTRIBUTION DE MASQUES UNE FOIS PAR SEMAINE ET À LA DEMANDE.

GEL HYDROALCOOLIQUE ET SOLUTION HYDROALCOOLIQUE À DISPOSITION POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL, DANS LES BUREAUX ET À L'ACCUEIL.

ÉQUIPEMENTS HABITUELS : GANTS, LUNETTES, CASQUES, CHAUSSURES DE SÉCURITÉ.



Pour les conducteurs, conformez-vous aux consignes des sites d'accueil, si des équipements complémentaires vous sont fournis utilisez-les.

POUR ÊTRE PORTÉ EFFICACEMENT, LE MASQUE DOIT :

- Être correctement placé sur le visage, avec un ajustement de la barrette nasale, (Une barbe, même courte, compromet l'étanchéité du masque),
- Être changé toutes les 4 heures ou dès que mouillé,
- Être jeté après chaque utilisation,
- Être stocké dans un endroit tempéré et sec,
- Être utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice.



## **Plan de continuité d'activité**

ÉVÈNEMENT : PANDEMIE GRIPPALE

CONSEQUENCES ENVISAGEABLES : Absentéisme important, diminution des ressources en énergie, restriction des échanges

RESPONSABLES PANDÉMIE : Aude Dupuy QHSE / Fanny sarrion DRH / Sarah Sarrion DIR

RESPONSABLE PCA ET DOCUMENT UNIQUE : Aude Dupuy QHSE

ACTEURS INTERNES : Ensemble des salariés

ACTEURS EXTERNES : Autorités sanitaires, médecine du travail, clients, fournisseurs, inspection du travail, médias.

## **Les modifications possibles de l'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE**

TÉLÉTRAVAIL À PRIVILÉGIER POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF (RH, ASSURANCE, QUALITÉ, COMMUNICATION).

ATTENTION ! TÉLÉTRAVAIL DIFFICILE SUR LES POSTES LIÉS AU TRANSPORT : EXPLOITATION, FACTURATION, COMPTABILITÉ (MESURES DE RESTRICTION INFORMATIQUE LIÉE À LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME).

SERVICE INFORMATIQUE, PROCÉDURE ENVOYÉE À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS SÉDENTAIRES POUR SE CONNECTER À LEURE BOÎTE MAIL.

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE DE TOUTES LES SOCIÉTÉS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE.

## **Gestion de crise**

Évaluation du risque : mise à jour du Document Unique de toutes les sociétés

Conséquences raisonnablement envisageables : absentéisme important, diminution des ressources humaines, restrictions des échanges, baisse d'activité.

### • MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE L'ACTIVITÉ

OBJECTIFS : Préparer l'entreprise à fonctionner en mode dégradé.

ACTION(S) À METTRE EN ŒUVRE :

- Identifier les trafics prioritaires (trafic destinés au ravitaillement des populations, au transport de carburant et d'énergie, clients stratégiques).
- Informer les partenaires des trafics jugés comme moins prioritaires de la possible réduction voir de l'interruption temporaire de ces trafics (si baisse des effectifs).
- S'informer sur les mesures en place chez les clients et fournisseurs.
- Définir les ressources humaines nécessaires au maintien des postes indispensables qu'il convient d'identifier en tenant compte des contraintes familiales ou de transport des personnes occupant ces postes, organisation des délégations de pouvoir.
- Identifier les activités de supports indispensables (maintenance véhicules, sécurité-gardiennage...), pouvant être assurées en interne ou externalisées.
- Identifier des fournitures dont il faut assurer l'approvisionnement en priorité (énergie, carburant). Étudier la mise en place de pool de moyens en relation avec les confrères (carburant, ravitaillement conducteurs, stationnement, ... ).
- Réexamen éventuel des contrats passés avec des entreprises de nettoyage, concernant les fournitures (sacs, produits de nettoyage).

- ORGANISATION PENDANT LA CRISE

OBJECTIFS : Assurer le maintien des activités prioritaires en garantissant la sécurité du personnel.

ACTION(S) À METTRE EN ŒUVRE :

- Ajustement des rythmes de livraison aux moyens disponibles en personnel et carburant.
- Informer le personnel en assurant la diffusion des documents officiels et en rappelant les règles et consignes d'hygiène à suivre.
- Organiser les moyens de transport des personnels indispensables en cas d'interruption des transports en commun.
- Limiter la restauration du personnel présent dans l'entreprise.
- Assurer au moyen d'un site Web ou de répondeurs une information collective du personnel à domicile (mail, télétravail).
- Organiser l'accès des visiteurs et des clients (limitation du nombre de visiteurs, signalisation et affichage des consignes générales comme les distances minimales entre les personnes, mise à disposition de solutions hydroalcooliques pour le lavage des mains)
- Multiplier les points de mise à disposition des produits d'hygiène et des équipements de protection individuelle afin d'éviter tout regroupement de personnes.
- Mise à disposition d'un nombre suffisant de poubelles avec sacs en plastique étanches, (afin de collecter mouchoirs, masques...)
- Nettoyage renforcé des surfaces, notamment dans les espaces communs (lieux de passage, espaces de convivialité, bureaux partagés...)

## Actions

ACTIONS PRINCIPALES	COMMENTAIRES / INFORMATIONS IMPORTANTES	RESPONSABLES
Préparer l'entreprise à fonctionner en mode dégradé		
- IDENTIFICATION DES TRAFICS ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES.	-ALIMENTAIRE/CARBURANT/GAZ/ BENNES AGRICOLES	SS
- MESURES EN PLACE, PCA, MESURES SANITAIRES CHEZ LES CLIENTS ET FOURNISSEURS.	- DEMANDE DES PLANS DE CONTINUITÉ DES CLIENTS PRIORITAIRES ET DES FOURNISSEURS DE CARBURANT, DE LA SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE	AD
- RESSOURCES HUMAINES NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES.	- LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES PEUVENT ÊTRE MAINTENUES AVEC UN EFFECTIF RÉDUIT DE 50%/70%.	FS
- CONTRATS AVEC DES ENTREPRISES DE NETTOYAGE.	- PASSAGE UNE FOIS PAR JOUR DANS LES GROSSES EXPLOITATIONS (LR) AVEC DÉSINFECTION ET CHANGEMENT DES POUBELLES. EN CAS DE BESOIN, DES LINGETTES DÉSINFECTANTES SERONT REMISES.	FS
- ORGANISATION EN INTERNE D'UN RAMASSAGE PLUS FRÉQUENT DES SACS PLASTIQUES	- RAMASSAGE EN INTERNE DES POUBELLES SI LE PASSAGE JOURNALIER DE L'ENTREPRISE DE NETTOYAGE NE SUFFIT PAS.	AD/FS
- NETTOYAGE DES SURFACES ET EQUIPEMENTS, NOTAMMENT DANS LES ESPACES COMMUNS (LIEUX DE PASSAGE, ESPACES DE CONVIVIALITÉ, BUREAUX PARTAGÉS...)	- ASSURÉ PAR L'ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET EN INTERNE AU BESOIN (ACHAT DE LINGETTES DÉSINFECTANTES) - VÉRIFICATION DU PLAN DE NETTOYAGE DE LA SOCIÉTÉ EXTERNE - À DÉFAUT LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT PEUT DÉCIDER DE FERMER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS	AD/FS

ACTIONS PRINCIPALES	COMMENTAIRES / INFORMATIONS IMPORTANTES	RESPONSABLES
- ENTRETIEN RELATIF À LA CLIMATISATION.	-VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION. - EN L'ABSENCE DE VENTILATION MÉCANIQUE, AÉRATION RÉGULIÈRE DES LOCAUX PAR OUVERTURE DES FENÊTRES. - VÉRIFICATION DE LA NON OBSTRUCTION DES ENTRÉES D'AIR ET DES BOUCHES D'EXTRACTION.	FS
- DÉSINFECTION DES VÉHICULES	- UNE SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION POUR LES VÉHICULES EST CONNUE. - LIMITATION DU NOMBRE D'UTILISATEURS EN CONTACT AVEC UN MÊME MATÉRIEL (TRANSPALETTES, CHARIOTS, ...) - DÉSINFECTION AVEC LINGETTES OU SOLUTION DES ACCOUDOIRS, VOLANTS, PANNEAU DE BORD, DIFFÉRENTES MANETTES, VITRES.	FS
Règles relatives aux actions de premiers secours et à la gestion des évacuations		
- MESURES EN PLACE ET CAS D'INCIDENT.	- MISE A DISPOSITION DE MASQUES FFP1 OU VISIÈRE DANS CHAQUE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS. - IDENTIFICATION D'UNE PIÈCE PERMETTANT D'ISOLER LE SALARIÉ PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE COVID-19.	AD
Règles relatives à la distanciation sociale sur sites		
- ACCÈS AUX SITES : BUREAUX, EXPLOITATIONS.	- ENTRÉE EN FILE UN PAR UN, EN RESPECTANT LES DISTANCES DE SÉCURITÉ. - PORT DU MASQUE OU VISIÈRE OBLIGATOIRE. - MAINTIEN IMPÉRATIF DE LA DISTANCIATION SOCIALE SUR LE SITE, MARQUAGE HORIZONTAL AU SOL POUR L'ACCÈS AUX EXPLOITATIONS (PAS PLUS D'UNE PERSONNE À L'ACCUEIL), BUREAUX ESPACÉS ET UTILISATION EXCLUSIVE DE SON PROPRE ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE OU BUREAUTIQUE POUR LES SÉDENTAIRES. - L'ESPACE DÉTENTE CAFÉ NE DOIT PAS CONSTITUER UN ENDROIT DE RASSEMBLEMENT.	AD/FS
- ORGANISER LA RESTAURATION DU PERSONNEL PRÉSENT DANS L'ENTREPRISE.	- PAS PLUS DE 2 PERSONNES EN UN MÊME LIEU. - LES SALARIÉS DISPOSANT D'UN BUREAU , PEUVENT Y PRENDRE LEUR REPAS SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DISTANCIATION. - INTERDICTION DE STOCKAGE DE PRODUITS INDIVIDUELS. - DÉSINFECTION DE LA TABLE AVANT ET APRÈS LES REPAS.	AD
- RÉUNIONS OU FORMATIONS	- PROMOUVOIR L'UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE OU DU TÉLÉPHONE - PAS PLUS DE 10 PERSONNES - POUR LES CONDUCTEURS : FORMATION ET QUALIFICATION DE BASE AUTORISÉES, 1 PERSONNE POUR 4M², POSTE DE TRAVAIL DÉSINFECTÉ, MASQUE OBLIGATOIRE.	AD/FS
- GESTION STOCK DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : solutions hydroalcooliques, masques, visières	- GESTION CENTRALISÉE, MISE À JOUR FRÉQUENTE DE L'INVENTAIRE DES STOCKS	AD

ACTIONS PRINCIPALES	COMMENTAIRES / INFORMATIONS IMPORTANTES	RESPONSABLES
Maintient des activités prioritaires en garantissant la sécurité du personnel durant la phase de pandémie et au retour du confinement		
- FOURNITURES DONT IL FAUT ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN PRIORITÉ (ÉNERGIE, CARBURANT).	- CARBURANT (STOCK POUR 15 JOURS)	SS
- MESURES PRÉVENTIVES	- AFFICHES, OBJECTIFS SÉCURITÉ, MAILS, SAVON, POUBELLES, SACS ÉTANCHES, GEL HYDROLACOLIQUE, SOLUTION HYDROALCOOLIQUE, MASQUES, MESURES DE DISTANCIATION DANS LES BUREAUX ET SUR LES PÔLES ADMINISTRATIFS, LIVRET D'INFORMATION PANDÉMIE POUR LES SALARIÉS	AD
- AJUSTEMENT DES RYTHMES DE LIVRAISON AUX MOYENS DISPONIBLES EN PERSONNEL ET CARBURANT.	- FAIT LORS DU BRIEFING QUOTIDIEN, ADAPTATION DU TEMPS DE TRAVAIL, GEL DES EMBAUCHES;	SS
- INFORMER LES PARTENAIRES DES TRAFICS JUGÉS COMME MOINS PRIORITAIRES DE LEUR POSSIBLE RÉDUCTION VOIR INTERRUPTION.	- FAIT AU QUOTIDIEN EN FONCTION DES MOYENS.	SS
- POINT QUOTIDIEN SUR L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE	- SUIVI DU TAUX D'ABSENTÉISME, DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DE LA PANDÉMIE, DES STOCKS DE MATÉRIELS DE PROTECTION ET DE CARBURANT.	AD/SS/FS
- INFORMER LE PERSONNEL EN ASSURANT LA DIFFUSION DES DOCUMENTS OFFICIELS ET EN RAPPELANT LES RÈGLES ET CONSIGNES D'HYGIÈNE À SUIVRE.	- DIFFUSION DU LIVRET D'INFORMATION DU PERSONNEL / PCA / OBJECTIFS SÉCURITÉ / RAPPEL DES CONSIGNES AFFICHÉES SUR SITES.	AD
- ORGANISER LES MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNELS INDISPENSABLES EN CAS D'INTERRUPTION DES TRANSPORTS EN COMMUN	- LA MAJORITÉ DU PERSONNEL SE REND À L'ENTREPRISE PAR SES PROPRES MOYENS SANS UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN.	FS
- ORGANISER L'ACCÈS DES VISITEURS ET DES CLIENTS	- RESPECT DES MESURES DE PRÉVENTION AFFICHÉES EN ENTREE DE SITE / PAS DE SERRAGE DE MAINS... - INTERDICTION AU PERSONNEL EXTERNE À L'ENTREPRISE SANS RDV. - SEULES LES VISITES ESSENTIELLES AU BON DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ SONT AUTORISÉES. - LES AUTRES VISITES OU ÉVÈNEMENTS SONT SOUMIS À L'APPROBATION DE LA DIRECTION.	AD
- ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOLOGIQUES LIÉS À LA REPRISSE DU TRAVAIL SUITE AU CONFINEMENT	- ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX - MAINTIEN DU DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE DES SALARIÉS (MÉDECINE DU TRAVAIL)	FS
- COMMUNICATION	- AFFICHAGE LARGE SUR SITE - MAINTIEN D'UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE AVEC LES SALARIÉS EN TÉLÉTRAVAIL	FS/SS
- ACTIVITÉ LOGISTIQUE	- MESURES DE RÉCEPTION DES MARCHANDISES AFFICHÉES EN ENTRÉE DE SITES / ÉQUIPEMENT FOURNIS.	AD
- ACTIVITÉ TRANSPORT	- PROTECTION INDIVIDUELLES (MASQUES, GEL, GANTS, VISIÈRES), LISTES DES PARKINGS ET TRANSPORTEURS, CONFRÈRES COMMUNIQUÉS POUR L'ACCUEIL CONDUCTEURS.	AD
- ACTIVITÉS DE SUPPORT INDISPENSABLES.	- ATELIER MÉCANIQUE (EXISTENCE D'UN ATELIER EN INTERNE)	SS